

Département d'Eure et Loir  
Canton de Chartres-1

COMMUNE DE JOUY  
4 Place de l'Eglise  
28300 JOUY  
Tél : 02 37 18 05 85  
Fax : 02 37 18 05 94



Arrêté n° ATM

2023 057

Catégorie

Arrêté de circulation

Nombre de pages

1 / 1

Paraphe

## ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY

ALTERNAT DE LA CIRCULATION  
Avenue de Chardon-R. D134.13

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : COLAS-Agence de Chartres  
11 rue du 19 mars 1962  
28630 LE COUDRAY  
Mail : contact.chartres@colas.com

Emetteur : fbc

N° panneau : 8A9 176

Affiché le : 14/09/23

Retiré le : 14/09/23

Annexes : Non [ 4 0 ] Voir accueil

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B115 et C18	Piquets K10
Avenue De Chardon Du n°26 et R.D 136	Aménagement de voirie-enrobé trottoir et ilot	Du 18/09/2023 au 23/09/2023		X	

Le stationnement et dépassement sont interdits au droit des travaux.

- Signalisation de chantier.
- Signalisation d'alternat. Sens prioritaire.

Ampliation adressée à :

COLAS France Agence de Chartres  
contact.chartres@colas.com  
M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie  
rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE  
M. le Commandant C.O.D.I.S.-  
7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

Pour le Maire de JOUY  
Et par délégation,  
L'adjoint,

  
Chantal CHEVALLIER

JOUY, le 13/09/2023



M. le Maire de JOUY :  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifié exécutoire compte tenu de :

-la réception en préfecture le : .....

-et de la notification le : ...14 SEP...2023..